



Plan de citoyenneté numérique du Collège catholique Mer Bleue 2020-2021

Préparé par : Marie-Claude Veilleux, Caroline Viau, Daniel Legros et Kathryn Auger en date du 6 avril 2016

Révisé le 15 février 2017 par Kathryn Auger et Caroline Viau

Révisé le 14 septembre 2018 par Chantal Champagne, Maude Dussault-Châteauvert et Caroline Viau

Révisé le 4 mars 2021 par Chantal Thermonvil

Raison d'être

Ce plan fait partie du processus de citoyenneté numérique au CECCE. Les écoles doivent compléter ce plan afin de :

- se conformer à la Directive administrative ADM-20 sur l'utilisation responsable des réseaux et des ressources électroniques pour l'apprentissage au XXI^e siècle;
- mettre en place de bonnes pratiques de citoyenneté numérique en classe et dans la communauté scolaire, c'est-à-dire :
 - a. promouvoir un comportement sain et sécuritaire sur les réseaux et médias sociaux;
 - b. tisser des liens entre la citoyenneté numérique et la démarche de discernement moral telle que présentée dans le curriculum *Enseignement religieux*;
 - c. utiliser les technologies et ressources de façon éthique;
 - d. conscientiser la communauté scolaire aux droits à la vie privée et aux moyens de protéger ses renseignements personnels sur Internet;
 - e. intégrer les TICs de façon responsable et informée.
- développer un sens d'éthique et de responsabilité social en ligne chez les élèves, enseignants et autres membres du personnel scolaire;
- assurer que tous les membres de la communauté scolaire respectent un code de bonne conduite en ligne;
- accéder aux outils et informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées;
- offrir une communication et sensibilisation continues aux parents et à la communauté scolaire sur l'importance et les enjeux de la citoyenneté numérique.

Qu'est-ce que la citoyenneté numérique?

La citoyenneté numérique englobe tous les aspects de la vie en ligne, en préconisant un comportement et engagement éthiques, afin de protéger les renseignements confidentiels, de veiller à la sécurité de soi et des autres, et de reconnaître et réduire l'intimidation¹ en ligne. La citoyenneté numérique fait appel à une meilleure sensibilisation au respect et à la protection de la vie privée, tenant compte de l'étendue des renseignements que nous partageons et auxquels nous accédons par l'entremise de réseaux électroniques.

1. Sécurité de l'élève

Objectifs	Stratégies - exemples	Responsable	Ressources	Échéancier
1.1 Tous les élèves et leurs parents/tuteurs signent le contrat d'engagement sur l'utilisation responsable de la technologie et des dispositifs personnels. <i>Fait à travers le magasin en ligne (MEL)</i>	• Transmettre le contrat d'engagement aux parents dans le magasin en ligne • Enseigner et examiner périodiquement le contrat d'engagement ainsi que le protocole d'utilisation du réseau avec les élèves et les parents, en salle de classe et lors de la soirée coup d'œil. • Identifier clairement les élèves qui n'ont pas l'autorisation (comme le tableau des élèves allergiques) et afficher au salon du personnel et au secrétariat (pas à la vue des élèves). • Imprimer la liste des noms d'élèves qui n'ont pas signé le formulaire et indiquer en mettant une note dans le L4U pour identifier ceux et celles qui ne peuvent pas faire un prêt, imprimer cette liste pour les enseignants (personnes	Adjointe administrative Secrétariat Enseignant- bibliothécaire Bibliotechnicien (explication) - message envoyé aux tuteurs/parents pour les contrats non-signés le 20 sept.	Contrat d'engagement (élémentaire ou secondaire) Présentation aux parents Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	Dès la rentrée scolaire

¹ Le plan de Citoyenneté numérique aide l'école à assurer qu'elle est conforme à la loi de 2012 pour les écoles tolérantes, et est complémentaire aux Plans d'actions pour contrer l'intimidation de l'école.

1.2 Les conséquences pour l'utilisation inappropriée de la technologie et des dispositifs personnels sont communiquées aux élèves.	responsables : enseignante bibliothécaire et bibliotechnicien). • Garder une liste à jour et faire des rappels pour les élèves n'ayant pas remis leur contrat d'engagement • Communiquer les conséquences pour l'utilisation inappropriée de la technologie et des dispositifs personnels aux élèves et aux parents. <i>Par exemple :</i> ○ 1^{er} incident - avertissement et révision du contrat d'engagement avec l'élève et le parent/tuteur ○ 2^e incident - accès surveillé à la technologie pour une journée, tout en informant le parent/tuteur ○ 3^e incident - accès surveillé à la technologie pour une période indéterminée. Le parent/tuteur sera impliqué dans le développement d'un plan individuel pour l'élève visant à améliorer son utilisation de la technologie à l'école. <i>Accès surveillé : de la part du personnel ou jumelage à un autre élève (mentorat).</i>	2018, liste imprimée en début octobre, présentation de la direction pour partager la liste le 16 octobre -continu Tous les enseignants (application) Leçon sur la cyberintimidation (bienveillance - novembre 2018)	Leçons de citoyenneté numérique (7-8) (fait : le mardi 11 septembre et jeudi 13 septembre 2018)	Pour les élèves, dès le début de l'année.
---	---	---	--	--

1.3 Les élèves sont tous sensibilisés aux enjeux de la cybersécurité et de la cyberintimidation. 1.4 Des activités d'apprentissage reliées au bien-être numérique sont infusées dans toutes les matières.	• Présenter les concepts de cybersécurité et cyberintimidation aux élèves au moyen des ressources pédagogiques. ○ La sécurité numérique et l'auto-protection ○ Les droits et responsabilités numériques ○ Le bien-être physique et psychologique dans un monde numérique • Discussions et échanges dans le cadre du regroupement des classes de bienveillance (p. ex., études de cas, mises en situation, simulations) • Avoir des échanges authentiques avec les élèves • Orienter l'apprentissage vers une éthique sociale : bien se servir des appareils (étiquette, autorégulation, savoir-vivre en société)	En 7e et 8e, les élèves n'ont pas le droit d'apporter leur appareil numérique en salle de classe , avec l'exception d'activités, et leçons qui nécessitent l'utilisation d'un appareil (géré par l'enseignant). Au secondaire, les élèves ont droit à leur appareil numérique.		
---	---	--	--	--

2.2 Les élèves distinguent les ressources numériques fiables de celles qui ne le sont pas. 2.3 Les élèves utilisent la propriété intellectuelle de façon responsable. 2.4 Les élèves utilisent la technologie de façon responsable. (voir 1.1 et 1.2) 2.5 Les élèves appliquent la démarche de discernement moral dans les décisions à prendre en tant que citoyens numériques.	• Présentations de la part de l'enseignante-bibliothécaire • Partager des liens à des ressources pédagogiques pour élèves dans plusieurs espaces de l'école tels que l'orientation, la bibliothèque, le site web de l'école pour diriger les élèves vers de l'information pertinente qu'ils(elles) trouveront utiles. • Afficher le guide de recherche efficace du CCMB sur le site Web de l'école sous l'onglet Bibliothèque • Stratégie "Avec la technologie - Citoyenneté numérique" est intégrée à la Matrice de comportement (SCP). • Enseignement de discernement moral dans le cadre du cours d'enseignement religieux. (7e-8e) • Pour le secondaire, se servir de la période de bienveillance pour entamer ces discussions)	Chantal va mettre à jour en insérant plus de liens francophones et récents	Ressources pertinentes au discernement moral (OPECO) http://www.opeco.ca/er/pri/sites Guide pour l'accompagnement des jeunes dans un discernement moral en	
---	--	---	--	--

			milieu scolaire catholique de langue française en Ontario, M-12, CFORP	
--	--	--	--	--

3. Dispositifs électroniques personnels

Objectifs	Stratégies	Responsable	Ressources	Échéancier
3.1 Les élèves et les membres du personnel sont conscients des règles et responsabilités associées à l'utilisation de leurs dispositifs électroniques personnels à l'école (voir 1.1 et 1.2). 3.2 Les élèves et les membres du personnel sont conscients des possibilités d'apprentissage qu'offre l'accès aux dispositifs personnels. (voir 2.2 et 4.2) 3.3 Les élèves et les membres du personnel sont conscients des enjeux reliés à l'accès aux dispositifs personnels.	- Continuer le modèle AVAN. - Assurer l'équité d'accès aux dispositifs électroniques, par exemple: <i>Assurer l'accès à la technologie pour tous les élèves en offrant des chariots de portables, appareils photo numériques et des Chromebooks aux élèves qui n'ont pas de dispositifs électroniques personnels à l'école</i> - Communiquer régulièrement les enjeux relatifs à l'utilisation des dispositifs électroniques personnels à l'école. Par exemple: - Stratégies pour assurer la sécurité des dispositifs - Responsabilités en cas de perte, vol ou dédommagement - Soutien technique (laissés à leurs propres moyens)	Tous les enseignants Tous les élèves Tous les membres de l'administration Tout le personnel de soutien Communiquer avec les parents pour les tenir au courant de nos politiques et des enjeux (blogue) Chantal va écrire un message pour le blogue et l'envoyer à Marie-Claude		

3.4 Les enseignants se servent de ressources de perfectionnement professionnel ainsi que de ressources pédagogiques qui favorisent l'utilisation des dispositifs personnels en salle de classe (voir 4.3).				
--	--	--	--	--

4. Développement professionnel pour les membres de la communauté scolaire

Objectifs	Stratégies	Responsable	Ressources	Échéancier
4.1 Les enseignants sont conscients des enjeux relatifs à la cybersécurité des élèves.	- Cibler une rencontre du personnel pour parler des enjeux relatifs - faire venir un invité (p. ex., M. Soriol, notre policier éducateur, Maison Fraternité) - Fournir aux enseignant(e)s une liste de ressources en ligne sur la citoyenneté numérique, par exemple les ressources disponibles sur le site web de la citoyenneté numérique au CECCE. - Informar tous les membres de la communauté scolaire sur le contrat d'engagement ainsi que sur le protocole d'utilisation du réseau.	Leads du profil Enseignant responsable du site web de l'école	Ordre des enseignants (code de déontologie) 50 Stratégies mises en place par les 12 conseils scolaires Site Web du CECCE Habilo-Médias	

	Encourager les membres de la communauté scolaire de revoir le contenu du site web, incluant la Trousse sur la Citoyenneté numérique du CECCE au minimum une fois par année.		Ateliers pour enseignants - La toile et les jeunes	
			Contrats d'engagement Élémentaire Secondaire	
			Site web CECCE Citoyenneté numérique	
4.2 Les enseignants sont conscients de l'impact potentiel de la technologie sur l'apprentissage.	- Formations offertes par le SSA : - Classroom - Outils google - Environnement d'apprentissage virtuel (EAV) - Apprentissage hybride	Chaque enseignant est responsable de sa formation continue Directions Secrétariat		
4.3 Les enseignants se servent des ressources et/ou services de perfectionnement professionnel liées à la citoyenneté numérique.				

5. Communication aux parents/tuteurs

Objectifs	Stratégies	Responsable	Ressources	Échéancier
5.1 Les parents sont sensibilisés à l'égard du plan de citoyenneté numérique et de l'accès aux dispositifs électroniques personnels.	- Remettre l'information aux parents/tuteurs par voie électronique en lien avec l'accès à la technologie, incluant : - l'importance de la citoyenneté numérique - l'accès aux dispositifs électroniques personnels à l'école - les enjeux de l'ouverture des réseaux électroniques - le contrat d'engagement sur l'utilisation responsable de la technologie et des dispositifs personnels - le protocole d'utilisation du réseau électronique du Conseil - Présenter le plan de citoyenneté numérique au Conseil d'école	Direction (message à Marie-Claude de Chantal) Adjointe administrative Secrétariat	Delphin MEL Contrats d'engagement Élémentaire Secondaire Trousse de communication du CECCE (section parents) Habilo-Médias Devenez e-Parents	Dès la rentrée scolaire
5.2 Les parents signent le contrat d'engagement sur l'utilisation responsable de la technologie et des dispositifs personnels. (Voir 1.1)		Suivis par adjointe administrative et bibliothèque		